

République Française
Département : INDRE
Arrondissement : (Le) Blanc
CIRON - Commune

Séance du mercredi 25 février 2026

Délibération N° DE_009_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation : 19/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Gérard DEFEZ.

Présents : Gérard DEFEZ, Sylvie LABELLE, Alain BLANCHARD, Geoffroy VIGNES, Lionel BROUARD, Jérôme BLONDEAU, Marie-Noëlle CHAULET, Françoise CREPIN, Marie DOS REIS VIANA, Laurent GOUBARD, Bruno LAFOUX, Jean Marie PAGNARD, Didier PONTON, Dominique RIPPEL, Karine SOULAS

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sylvie LABELLE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Remboursement de frais

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier de la boulangerie MOREAU concernant la reconstruction dans l'urgence d'un mur mitoyen.

Il précise que ce mur devait être pris en charge par la commune suite à la démolition de la maison mitoyenne lui appartenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

- comprend la crainte de la boulangerie Moreau quant aux risques de cambriolages suite à la démolition
- comprend la reconstruction rapide du mur sans avoir au préalable contacté la mairie
- décide de rembourser à la boulangerie Moreau les frais engendrés à savoir 859,36€

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard DEFEZ
Président de séance



Sylvie LABELLE
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 03/03/2026
Date de réception de l'AR: 03/03/2026
036-213600539-DE_009_2026-DE
A G E D I

DE_009_2026

